



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 AVRIL 2021

Présents : Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Arnaud VUICHARD, François CESMAT, Madeleine-Rose CHAUMONTET, Vanessa DUVAL, Aurélie BEAUD, Patrick VEYRET, Jean-Louis VUICHARD

Excusés : Maxime MUGNIER, Grégory FOL.

Secrétaire de séance : Aurélie BEAUD.

Compte-rendu de la réunion du 18 février 2021 : M. Ludovic VUICHARD indique que le compte-rendu n'est pas rédigé convenablement concernant le paragraphe relatif à la « Commission Déchets / rubrique Intercommunalité ». Il précise ainsi que l'exonération des frais de déchetterie ne s'appliquera à aucun professionnel.

Mme le Maire, en application de l'article L2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, communique au conseil municipal un état des indemnités brutes perçues au cours de l'année 2020 au titre des différents mandats exercés.

Année 2020	Indemnité brute Mairie de Savigny	Indemnité brute CCG	TOTAL Indemnité brute
Mme Béatrice FOL	17 076.85	4 191.12	21 267.97
M. Pascal LOUBIER	1 582.96		1 582.96
M. Yann FOL	4 537.69		4 537.69
M. Ludovic VUICHARD	4 537.69		4 537.69
Mme Ingrid LAVOREL	4 537.69		4 537.69
M. Sébastien DESBIEZ-PIAT	2 954.73		2 954.73

I. Compte de gestion 2020 du receveur municipal.

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

II. Compte Administratif 2020.

A l'unanimité, après la sortie de Mme le Maire, et après en avoir délibéré, le compte administratif 2020 est arrêté comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DÉPENSES	645 049.78	891 932.98
RECETTES	995 524.36	766 623.76
RÉSULTAT 2020	350 474.57	- 125 309.22
RESULTAT ANTÉRIEUR	297 513.18	- 107 303.41
RÉSULTAT CUMULÉ	647 987.75	- 232 612.63

III. Affectation des résultats.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Mme le Maire décide, à l'unanimité, d'affecter, l'excédent de clôture de 2020 (d'un montant de 647 987.75 €) comme suit :

- article 002 Excédent antérieur : 92 987.75 €
- article 1068 Réserves : 555 000 €

IV. Budget Primitif 2021.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 969 635,75 €
- Section d'investissement : 1 236 520,59 €

V. Taux d'imposition.

1) Suite à la suppression de la taxe d'habitation, la commune de Savigny ne doit plus voter le taux de la Taxe d'Habitation. Ce taux est figé à celui de 2019 (soit 10,97 %). Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), pour les 20% de foyers qui s'en acquittent encore jusqu'en 2023 (Dégrèvement 100%), sera perçu par l'état.

Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, continuera quant à lui à être perçu par les collectivités. (Taux figé à celui de 2019, pour 2021 et 2022).

2) En matière de taxe foncières sur les propriétés bâties (TFPB) : le transfert de la part départementale aux communes suppose qu'en 2021, le conseil municipal doit délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme des taux communal et départemental de TFPB 2020. Aussi, le taux de référence 2021 de la TFPB correspond au taux 2020 de la commune soit 10,52 % majoré de 12,03% (taux départemental Haute-Savoie 2020) soit un taux de 22,55 %.

L'équilibre du budget ne nécessitant pas de recettes supplémentaires, le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2021 et d'appliquer pour la taxe foncière des propriétés bâties le taux majoré du taux départemental soit :

- Taxe foncière (bâti) : 22,55 %
- Taxe foncière (non bâti) : 35,11 %

VI. Durée d'amortissement des frais relatifs aux documents d'urbanisme.

Les dépenses imputées au compte 202 retraçant les opérations relatives aux frais d'études, d'élaboration, de modifications et des révisions des documents d'urbanisme doivent obligatoirement faire l'objet d'un amortissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer la durée d'amortissement des dépenses imputées au compte 202 à 5 ans.

VII. **Marché de construction du hangar communal : avenants.**

Point reporté

VIII. **Communauté de Communes du Genevois : Convention de partenariat pour la création d'un service de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE) avec les communes partenaires.**

Dans le cadre de sa politique de développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, la Communauté de Communes du Genevois souhaite proposer à ses habitants des solutions pour les inciter à la pratique du vélo. Un service de location de vélo longue durée, en partenariat avec sept communes du territoire (Feigères, Savigny, Saint-Julien-en-Genevois, Valleiry, Archamps, Collonges-sous-Salève, Beaumont) a été mis en place.

Ces communes partenaires ont été sélectionnées sur la base du volontariat.

Une convention définit les modalités de partenariat entre les parties, notamment la mise à disposition d'un local à la Communauté de communes par les communes partenaires « points relais » pour stocker les VAE et accessoires ainsi que le fonctionnement de la remise et de la restitution des VAE et accessoires auprès des points relais.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de partenariat pour la création d'un service de location longue durée de vélos à assistance électrique.

IX. **Personnel communal : convention de mise à disposition avec la commune de Jonzier-Epagny.**

Suite à l'arrêt de travail d'un agent technique, l'agent pluricommunal qui intervient sur les communes de Savigny et de Jonzier-Epagny a réalisé la totalité de son temps de travail sur la commune de Savigny. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser à la commune de Jonzier-Epagny les salaires et charges afférents au temps passé sur la commune et autorise Mme le Maire à signer la convention devant intervenir avec la commune de Jonzier-Epagny afin de fixer les modalités de remboursement.

X. **Informations Diverses.**

1) **Délégations au Maire (article L2122-22 du CGCT).**

- Décision 2021-04 confiant la fourniture de matériels informatiques pour la bibliothèque à la Société AZIMUTEC, située à Archamps (74160) pour un montant de 1 810 € HT.
- Décision 2021-05 confiant la fourniture de mobiliers (éta) pour le hangar communal à la Société VACHOUX, située à Pers-Jussy (74930) pour un montant de 2 208.27 € HT.

2) **Urbanisme.**

Les dossiers d'urbanisme suivants ont été déposés :

- Permis de Construire déposé par M. CAUSSE Grégory pour une réhabilitation à Cortagy.
- Permis de Construire déposé par M. NOGUIER Nicolas pour la construction d'une maison individuelle aux Chavannes.
- Permis de Construire déposé par M. ZINTZ Olivier pour une réhabilitation Chez Borgeat.
- Déclaration Préalable déposée par Mme WALTI Julie pour l'installation d'une piscine à Murcier.

- Déclaration préalable déposée par Mme HILLS Stéphanie pour l'installation d'une piscine à Cessens.
- Déclaration Préalable déposée par M. GARCIA Jules pour l'installation d'une piscine Murcier.
- Déclaration Préalable déposée par M. TORKHANI Malek pour la pose d'une clôture à Murcier.
- Déclaration Préalable déposée par M.FOL Damien pour la construction d'une véranda et d'une piscine aux Chavannes.
- Déclaration Préalable déposée par Mme MARECHAL Magalie pour la pose d'une clôture à Cortagy.
- Déclaration Préalable déposée par M. SINGIER Sébastien pour la construction d'une véranda à Murcier.
- Déclaration Préalable déposée par M. DUTOUR Mathias pour la pose de fenêtre de toit Chez Borgeat.
- Déclaration Préalable déposée par EDF ENR pour l'installation d'un générateur photovoltaïque à Murcier (maison VERMEILLE).

3) Intercommunalité.

➤ Communauté de Communes du Genevois (CCG)

- Commission Déchets

- Campagne de caractérisation des déchets : des échantillons sont prélevés sur quatre tournées préalablement établies pour être représentatifs du territoire. Cette procédure permet de voir si le tri est bien réalisé.

- Tri des bio déchets :

A compter du 1er janvier 2023, les personnes qui détiennent plus de 5 tonnes de bio-déchets sont tenues de mettre en place un tri à la source et une valorisation biologique.

Au plus tard le 31 décembre 2023, cette obligation s'applique aux collectivités territoriales.

Plusieurs outils ont été listés :

- ✓ Mise en place du compostage individuel,
- ✓ Mise en place du compostage partagé en copropriété,
- ✓ Mise en place du compostage partagé en établissement scolaire,
- ✓ Mise en place du compostage partagé ouvert à la population,
- ✓ Mise en place d'une collecte séparée de bio-déchets en porte à porte,
- ✓ Mise en place d'une collecte séparée de bio-déchets en point d'apport collectif.

- Commission Mobilité

La mise en service du tramway à St Julien-en-Genevois est prévue durant le 2^{ème} trimestre 2024, les travaux préalables ont commencé. Une étude est en cours pour la déviation des lignes de bus pendant la phase de réalisation de ces travaux préalables.

Mise en place d'un service de location de vélos électriques.

- Commission Economie Tourisme

Le Vice-Président de la CCG est venu en mairie pour présenter le dispositif d'un organisme « comptoir des campagnes » qui propose d'accompagner les communes rurales dans leur projet d'implantation d'un commerce multiservices.

- Commission Sociale, Séniors, Petite Enfance

Attribution des places en crèches : sur 10 demandes de places émanant de familles de Savigny, 5 ont pu recevoir une réponse positive.

Présentation du contrat local de santé qui a pour but de réduire les inégalités sociales et territoriales, améliorer les soins, permettre de mieux se loger.

Un centre de vaccination a ouvert le 07 avril à Archamps (Centre de convention) en partenariat avec la CCG et la commune de St Julien-en-Genevois, et avec le soutien de la Communauté de Communes de Cruseilles et de la Région.

➤ **Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV)**

Les actions effectuées par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Savoie (FDC 74) et par la Louveterie ont été présentées. Ainsi, des explications sur les comptages de gibiers et la problématique de la divagation des chiens ont pu être apportées.

Les problèmes récurrents de circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels notamment dans le Vuache ont également été évoqués.

Le projet d'Atlas de la Biodiversité Territoriale (ABT) du Pays du Vuache a été présenté.

➤ **Syndicat Intercommunal du Pays Vuache (SIPV)**

L'ouverture au public de la maison de la santé de Valleiry (partie médicale) est prévue fin mai et le laboratoire d'analyses médicales devrait ouvrir fin novembre.

➤ **MJC du Vuache**

La MJC a fait le choix de rembourser les cotisations des familles en raison de la crise sanitaire. Le montant de la subvention apportée par chaque commune adhérente a été maintenu au même montant que l'année 2020 soit pour Savigny 11 186 €.

4) Divers.

- **Centre Communale d'Action Sociale (CCAS)** : Un œuf de Pâques sera distribué à toutes les personnes de plus de 65 ans, accompagné d'une information sur le centre de vaccination situé à Archamps.
- **Voirie** : Rendez-vous avec le bureau Hydrétudes pour planifier et prioriser les travaux de curage fossés à réaliser par les agents techniques municipaux.
Fermeture des Routes Départementales entre Murcier et Savigny et entre la Croisée et la route des Chavannes pour permettre au Département de réaliser des travaux d'entretien de voiries.
- **Commission Scolaire** : Un courrier a été adressé à l'Inspectrice d'Académie afin de l'alerter sur le taux d'absentéisme des enseignants et sur l'absence de remplaçants. En raison du confinement les écoles sont fermées, l'accueil des enfants de soignants s'effectue à Valleiry, St Julien et Neydens.
Le Collège du Vuache ouvrira en septembre 2023. Des aménagements vont être réalisés : création d'un giratoire, modification du circuit du transport scolaire, cheminement en mode doux, ...
- **Grand Prés** : Mme le Maire a rencontré individuellement les anciens propriétaires des parcelles du Grand Pré. L'ensemble des points soulevés dans leur demande a été abordé (bornage, eaux pluviales, accès,...). Ils ont été informés que les exploitants agricoles devaient libérer les lieux de toute occupation à la date du 15 novembre 2021.



Le Maire,
Béatrice FOL.

